Cinquante-sixième année. - N ° 40 A Vendredi 25 février 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1367

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE

Ventes et cessions

453 340 499 RCS Villefranche-Tarare.
PRESSE CALADE DISTRIBUTION.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 411300.00 EUR.
Adresse : 394, Rue De Chavannes, 69400 Arnas.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Société absorbante : SOCADIP, société par actions simplifiée au capital de 320 000 euros, dont le siège social est 394 rue de Chavanne - ZA de Chavanne - 69400 ARNAS, immatriculée sous le numéro 303 890 230 RCS VILLEFRANCHE-TARARE, Société absorbée : PRESSE CALADE DISTRIBUTION, société à responsabilité limitée au capital de 411 300 euros, dont le siège social est 394 rue de Chavanne 69400 ARNAS, immatriculée sous le numéro 453 340 499 RCS VILLEFRANCHE-TARARE, Évaluation de l'actif et du passif de la société PRESSE CALADE DISTRIBUTION dont la transmission à la société SOCADIP est prévue : Actif : 1 703 663 € Passif : 390 075 € Rapport d'échange des droits sociaux : 125 actions de la société SOCADIP pour 494 actions de la société PRESSE CALADE DISTRIBUTION. Montant prévu de la prime de fusion : 405 438 € Date du projet commun de fusion : 18 février 2022 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : greffe du Tribunal de commerce de VILLEFRANCHE-TARARE en date du 18 février 2022. Pour avis.